

NeXT

HEALTH AND
ENGINEERING

Appel à Projet "INNOVEZ"

Cahier des charges

VOLET 4
INNOVATION LABS

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU VOLET INNOVATION LABS

L'objectif de ce volet est de soutenir les partenariats durables entre unités de recherche et équipes de R&D d'entreprises, afin de réaliser des actions effectives d'innovation.

L'ambition de ce volet est la création d'Innovation Labs créant des relations structurantes avec des entreprises.

L'enjeu économique est double : d'une part le développement d'innovations issues de l'échange entre le savoir-faire d'industriels et des laboratoires, et d'autre part, la création de connaissances valorisables.

De façon plus précise, le programme vise la création de valeur aussi bien pour les entreprises que pour les acteurs de la recherche académique :

- pour les entreprises : le développement de produits, technologies et services améliorant leur compétitivité, se traduisant par une augmentation de leur activité (augmentation du chiffre d'affaires, création d'emplois durables...);
- pour les unités de recherche : la création de nouvelles connaissances alimentant leur capacité à prendre en compte les besoins Industriels à transférer vers le monde économique.

DEFINITION DES PROJETS ATTENDUS

Les propositions doivent décrire l'articulation entre le laboratoire et l'entreprise caractérisée par :

- la mise en place d'une gouvernance commune ;
- l'identification d'un lieu physique commun où se dérouleront les travaux
- l'existence d'une feuille de route définissant en commun une stratégie et un programme de recherche et d'innovation structuré sur au moins 3 ans, ne se limitant pas à des objectifs définis à l'avance ;
- une stratégie commune visant à assurer en continu la valorisation du travail collaboratif par l'innovation ;
- un volume d'activités menées en commun, sur la base d'une collaboration étroite ;
- des moyens humains, matériels et immatériels, permettant d'opérer le programme, faisant ressortir les contributions respectives des deux structures ;
- une stratégie de pérennité de la collaboration matérialisée par des modalités concrètes permettant un fonctionnement autonome du laboratoire au-delà du soutien par NEX.T.

Ces éléments donneront lieu à la signature d'un contrat entre le laboratoire et l'entreprise, le plus tôt possible et sous 6 mois maximum après le démarrage du projet. Ce contrat devra être rédigé et négocié par les structures habituelles de valorisation. Le contrat devra couvrir au minimum toute la durée du financement, c'est-à-dire au minimum trois ans.

L'Innovation lab ne donnera pas obligatoirement lieu à la mise en place d'un flux financier de l'entreprise vers le laboratoire, mais cela sera considéré comme un atout.

En revanche, il est attendu un investissement et une implication commune (mise en commun de moyens/compétences, personnel, matériel, ...), et un objectif de pérennité du partenariat.

Périmètre scientifique et type d'activités

Les innovations créées seront un élément déterminant de l'évaluation des résultats de ce volet.

Les résultats attendus seront donc notamment :

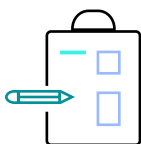
- la création de produits et services innovants issus du partenariat ;
- la production scientifique (publications, colloques...);
- les retombées en matière de propriété intellectuelle (brevets, licences...) dans le prolongement de la feuille de route commune ;

- la croissance économique des entreprises concernées (augmentation du chiffre d'affaires, recrutement de personnel...);
- les moyens envisagés pour la pérennisation du partenariat après la fin du financement par NEXT.



CRITÈRES spécifiques d'éligibilité <

- Porteur : unité de recherche sous tutelle d'un des membres fondateurs ou du CNRS, qui assure le portage administratif et financier.
- Implication d'un ou plusieurs industriels, basée sur une gouvernance et une feuille de route commune
- Lieu physique identifié pour le laboratoire commun : Lieu physique visible ou visitable hébergeants les chercheurs du laboratoires en les ingénieurs recherche de l'entreprise



CONDITIONS particulières d'exécution <

A l'issue de la première phase de montage, les partenaires pourront obtenir un courrier de soutien ou faire labelliser leur projet par un pôle de compétitivité avant le lancement de la deuxième phase de fonctionnement. La procédure de labellisation d'un projet constitue un acte de reconnaissance par un pôle de l'intérêt de ce projet par rapport aux axes stratégiques du pôle.



CRITÈRES d'évaluation et De sélection des projets

Les projets soutenus seront ceux dans lesquels les apports du laboratoire et ceux de l'entreprise alimenteront un véritable partenariat de recherche, pérenne et structuré, susceptible d'avoir un effet de levier à la fois en termes de production scientifique et d'innovation :

- les apports du laboratoire sont notamment attendus en termes de capacité de recherche, de savoir-faire, de propriété intellectuelle, d'accès à des équipements, etc. ;
- les apports de l'entreprise concernent essentiellement une capacité de recherche et d'ingénierie, un savoir-faire technique, la connaissance du marché, l'accès aux données, à des équipements, la formulation de verrous scientifiques originaux, etc.

L'embauche d'un doctorant CIFRE, pour assurer notamment l'interface entre le laboratoire et l'entreprise est fortement encouragé et sera un atout majeur pour la sélection du projet

Critères d'évaluation

- Le niveau d'implication du ou des industriels. Un flux financier direct de l'entreprise vers le laboratoire sera un atout
- La qualité du partenariat de recherche, pérenne et structuré (apports respectifs compétences / savoir-faire, synergie, potentiel et crédibilité, suites envisagées, etc...)
- L'effet de levier à la fois sur les productions scientifiques et les innovations. Les co-publications sont encouragées et seront un atout pour la sélection du projet
- L'embauche d'un doctorant CIFRE sera un atout majeur
- L'impact du projet sur la visibilité et la notoriété du site
- Le Projet devra se dérouler dans un même lieu physique identifié

Procédure de sélection des projets

- Vérification de l'éligibilité réalisée par NExT sur la base des informations et des documents déposés à la date de relevé. L'inéligibilité sera avérée si ces informations sont manquantes, mal renseignées ou discordantes.
- Pré-évaluation par NExT avec grille de notation à critères pondérés. Seuls les projets supérieurs à la moyenne seront instruits

Critères	Lien avec priorités scientifiques de NExT			Caractère structurant et durable du partenariat			Niveau implication entreprise (flux financier, RH et CIFRE)			Qualité du montage et de la gouvernance			Impact sur notoriété international du site			Caractère original de la recherche	
	2			3			4			3			3			4	
Poids du critère	Très fort	Fort	Faible	Important	Modéré	Incertain	Forte	Modérée	Faible	Important	Modéré	Incertain	Important	Modéré	Incertain	Important	faible
Niveaux	2	1	0	2	1	0	2	1	0	2	1	0	2	1	0	1	0

- Soumission des dossiers pour avis à l'opérateur de valorisation lié au projet
- en GT restreint, discussions et classement des propositions de projets, sur la base des avis, pour aboutir à la liste des projets invités à monter un dossier complet;
- Analyse des dossiers complets (annexe financière plus poussée) à nouveau avec grille de notation. Seuls les projets supérieurs à la moyenne seront présentés en GT restreint
- en GT restreint, discussions et classement des propositions aboutissant à un consensus s'exprimant par un classement des propositions les unes par rapport aux autres;

TYPE de **financement**

1ère phase de montage - sur 6 mois maxi:

- Subvention plafonnée à (50K€) (pour les frais de montage du projet comme la rédaction et la négociation de l'accord de consortium)
- Subvention complémentaire de (25K€) pour la préparation de l'embauche d'un doctorant CIFRE en attendant la validation du candidat par l'ANRT.

2ème phase (si labellisation et signature de l'accord de consortium) :

- Subvention spécifique à chaque projet (au cas par cas) avec un minimum d'engagement de dépenses de 100K€ par an ou 300K€ mini sur 3 ans.
- Le co-financement privé attendu sur le montant global du projet est de 25% minimum pour PME et ETI et 50% pour les grandes entreprises